

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES BAUGES

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 074-200054138-20260608-DEL2026_013-DE



Délibération 2026-013

Objet : Extension du périmètre de l'AFP des Bauges

Le 08 juin 2026, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP des Bauges, se sont réunis les membres du Syndicat en Mairie de Faverges-Seythenex, dont les noms suivent :

Etaient présents : Quentin DUNAND (Titulaire Mairie Faverges-Seythenex), Christian ROSETI (propriétaire privé), Jonathan UTILLE (Titulaire Section du Couchant), Nathalie SURY (Suppléante Mairie Faverges-Seythenex), Mickael UTILLE (Suppléant section du Couchant), Tomy DESAIRE (Suppléant Commune de Giez), Maurice FALCY arrivé à 19h30 (Propriétaire privé)

Avaient donné Pouvoirs : Hervé LECURIEUX BELFOND (Titulaire Commune de Giez) a donné pouvoir à Tomy DESAIRE

Etaient absents : Jean de CHEVRON-VILLETTE (Propriétaire privé)

Etaient aussi présents : Jean-Pierre PORTIER (Président sortant), Yves CREPEL (Maire de Faverges-Seythenex), Rémy VERICEL (Directeur de la SEA), Martine MERCIER (Technicienne Mairie de Faverges-Seythenex) Suzanne ZINS (comptable)

Monsieur le Président et la SEA 74 font part de la demande d'adhésion volontaire de parcelles supplémentaires au sein du périmètre de l'AFP des Bauges, propriété de Monsieur Jean-François FALCY.

Cette demande d'adhésion concerne les parcelles suivantes sur la commune de Faverges-Seythenex :

Numéro parcelles	Lieu-dit	Nature	Superficie
F1617	LE CHARBON	Prés	0 ha 51a 90 ca
F1619	LE CHARBON	Patures	25 ha 60 a 51 ca
F2343	LE CHARBON	Sols	0 ha 00 a 90 ca
D00051	LES REBATTIERES	Taillis simples	3 ha 83 a 91 ca
		TOTAL	29 ha 97 a 22 ca

La surface des parcelles proposées pour l'extension représente moins de 7% du périmètre total de l'Association Foncière Pastorale actuelle. Par conséquent, la décision relève de la compétence du Syndicat.

Il est rappelé aux membres du Syndicat que la superficie actuelle de l'AFP s'élève à 1 551 ha 47 a 64 ca.

Le nouveau périmètre proposé après intégration de ces nouvelles parcelles représenterait une superficie de 1 581 ha 44 a 86 ca.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :

1. Valide à l'unanimité l'extension du périmètre de l'AFP des Bauges ;
2. Donne tout pouvoir à Monsieur le Président, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette présente délibération et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président de l'A.F.P.

Christian ROSETI